

RAPPORT ANNUEL 2025

SIENNA ACTIONS FRANCE





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2025	3
Vie juridique du fonds	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds	6
Conjoncture économique.....	7
Le mot du gérant.....	8
Autres informations.....	9
Pourcentage OPC interne	12
ETATS FINANCIERS	13
DIC PRIIPS	66

Synthèse du fonds au 31/03/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 30/06/1989

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Actions françaises

Code ISIN : FR0007449988

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
DELOITTE

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 5

INDICE DE REFERENCE :
100% MSCI FRANCE NR EUR

CHIFFRES CLES

➤ **Actif net du portefeuille :** 24,66 M€

➤ **Valeur liquidative de la part :** 1 098,610 €
+ haut sur 12 mois : 1 154,730 €
+ bas sur 12 mois : 1 003,400 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

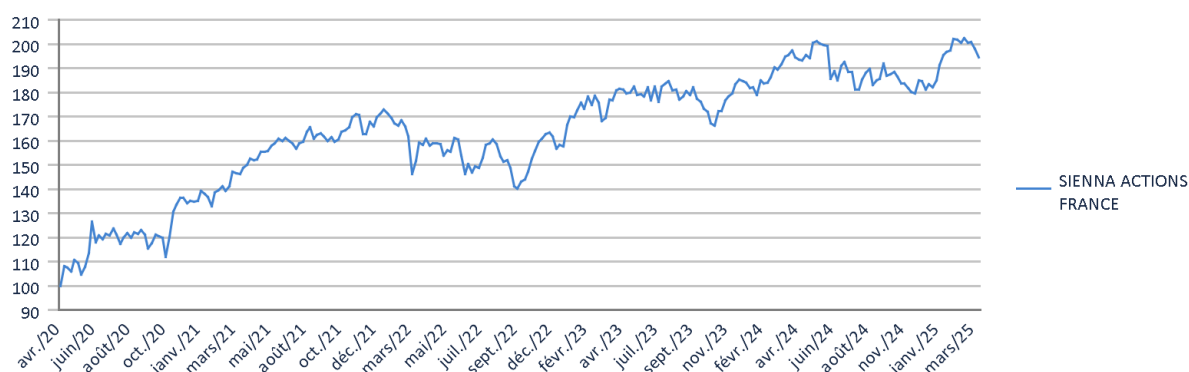
Vie juridique du fonds

- Le 14/02/2025 :
 - Modification de l'exposition globale du Fonds aux marchés d'actions portée de 100 % à 120 % maximum de l'actif net.
- Le 20/01/2025 :
 - Renommage de la « part A » en « part FS-C ».
 - Passage de l'assiette des frais de gestion financière à « actif net » (au lieu d'« actif net hors OPC Sienna Gestion »)
- Le 06/12/2024 :
 - Changement d'adresse du siège social Sienna Gestion
- Le 29/12/2023 :
 - Ajout d'un mécanisme de gates.
- Le 12/06/2023 :
 - Modification de l'indicateur de référence du Fonds : remplacement de l'indice SBF 120 par l'indice MSCI France Net Total Return EUR.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

Indice de référence

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-1,38	21,34	84,65	62,26
-1,43	23,13	90,49	85,51

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

Indice de référence

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-1,38	6,66	13,05	4,96
-1,43	7,18	13,76	6,37

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

Indice de référence

2024	2023	2022	2021	2020
0,05	16,86	-7,98	26,65	-8,07
0,99	17,22	-8,24	28,35	-5,07

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans 5 ans

13,64	14,73	17,33
13,54	15,00	17,73
2,60	2,04	2,11
-0,36	0,28	0,68
0,02	-0,26	-0,34

Principaux mouvements du fonds

Achats

SIENNA MONET ISR R	FR0007081278	OPCVM	3 856 502
SIENNA MONETAIRE ISR	FR001400QD00	OPCVM	2 245 387
LVMH MOET HENNE	FR0000121014	OPCVM	1 421 977
RENAULT SA	FR0000131906	ACTION	373 655
L'OREAL	FR0000120321	OPCVM	368 160
SOPRA STERIA GRO	FR0000050809	OPCVM	304 286
STMICROELECTRONI	NL0000226223	ACTION	285 057
SODEXO SA	FR0000121220	OPCVM	268 025
UNIBAIL-RODAMCO-	FR0013326246	ACTION	236 136
EXCLUSIVE NETWORK	FR0014005DA7	ACTION	234 964

Ventes

SIENNA MONET ISR R	FR0007081278	OPCVM	3 865 915
SIENNA MONETAIRE ISR	FR001400QD00	OPCVM	2 167 517
LVMH MOET HENNE	FR0000121014	ACTION	1 770 278
TOTALENERGIES SE	FR0000120271	OPCVM	1 447 371
SCHNEIDER ELECTR	FR0000121972	ACTION	1 018 993
SANOFI	FR0000120578	OPCVM	1 011 100
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	ACTION	925 122
BNP PARIBAS	FR0000131104	ACTION	804 045
AIRBUS SE	NL0000235190	ACTION	782 163
L'OREAL	FR0000120321	ACTION	729 454



Conjoncture économique

La période d'avril 2024 à mars 2025 a été marquée par des évolutions économiques contrastées entre les États-Unis et l'Europe, influençant les marchés financiers et les politiques monétaires.

Avril 2024 a vu une détérioration des statistiques économiques américaines, perturbant les prévisions de baisse des taux par la Fed, avec un taux souverain à 10 ans en hausse de 42 points de base. En revanche, la zone euro a montré des signes de redressement, permettant à la BCE d'envisager une baisse des taux à partir de juin. Les marchés d'actions ont fait preuve de résilience, bien que les indices aient connu une légère consolidation : le S&P 500 a chuté de 3 %, tandis que le Stoxx Europe 600 a perdu 1 %.

Mai 2024 a présenté un début optimiste, mais les craintes concernant la Fed ont pesé sur le dollar, qui s'est déprécié de 1,6 % face à l'euro. Les marchés ont atteint des sommets mi-mai, soutenus par des résultats d'entreprises positifs et une dynamique autour de l'intelligence artificielle, avant de stagner.

Juin 2024 a été marqué par des troubles politiques en France, entraînant une hausse des taux souverains français et une chute de 6 % du CAC 40. En revanche, la demande liée à l'intelligence artificielle a propulsé les marchés américains, avec le S&P 500 et le Nasdaq atteignant de nouveaux sommets.

Juillet 2024 a vu des anticipations de baisses de taux par la Fed se renforcer, entraînant une rotation sectorielle vers les petites et moyennes capitalisations. Cependant, les entreprises européennes ont lutté contre une consommation faible.

Août 2024 a poursuivi cette tendance, avec une rotation en faveur des petites et moyennes entreprises, alors que les grandes capitalisations technologiques souffraient.

Septembre 2024 a apporté des signaux mitigés, avec des indicateurs économiques américains montrant des signes de faiblesse, mais des ventes au détail encourageantes. La Fed a baissé ses taux, soutenant les actifs risqués, tandis que l'Europe continuait de faire face à des défis économiques.

Octobre 2024 a révélé une résilience de l'économie américaine, mais une révision à la baisse des anticipations de baisses de taux a conduit à une hausse des taux souverains. En Europe, la situation économique s'est détériorée, avec des géants comme LVMH ajustant leurs prévisions à la baisse.

Novembre 2024 a vu une performance décevante des marchés européens, en raison de crises politiques internes et d'une détérioration des indicateurs économiques. Aux États-Unis, des mesures protectionnistes de Trump ont soutenu le marché, propulsant le S&P 500 à de nouveaux sommets.

Décembre 2024 a été marqué par des incertitudes économiques en Europe, avec une croissance faible et des tensions politiques. La BCE a baissé ses taux, mais cela n'a pas inversé la tendance baissière des marchés.

Janvier 2025 a débuté avec des statistiques solides aux États-Unis, mais une inflation persistante a suscité des inquiétudes. En Europe, la croissance est restée faible, bien que des signes de stabilisation apparaissent.

Février 2025 a vu une incertitude croissante liée à la politique de Trump, entraînant des baisses sur les marchés américains, tandis que l'Europe a bénéficié de négociations sur l'Ukraine.

Mars 2025 a été marqué par l'application de droits de douane par les États-Unis, entraînant un recul des actifs américains. En revanche, l'Europe a mieux résisté grâce à des plans de relance ambitieux.

En résumé, cette période a été caractérisée par une divergence croissante entre les dynamiques économiques américaines et européennes, avec des impacts variés sur les marchés d'actions et les taux d'intérêt, influencés par des facteurs politiques, des anticipations de politique monétaire et des évolutions sectorielles.



Le mot du gérant

La cristallisation des attentes des marchés autour d'un scénario unique de boucle d'or qui a porté les marchés à leur record historique ne laisse pas de place à une éventuelle mauvaise surprise (sur la croissance, l'inflation, les taux, la politique, la géopolitique ou encore les résultats d'entreprises).

Donald Trump est passé de la menace aux actes dans l'instauration de droits de douane pour les entreprises mexicaines, canadiennes, chinoises et même européennes. Cela fait peser une menace sur la croissance mondiale.

D'un point de vue plus positif, l'Europe semble bénéficier d'un attrait nouveau car elle bouge enfin, à l'image du plan ReArm Europe et du plan de relance allemand, susceptibles de doper la croissance de la zone, à terme.

Les marchés sont correctement valorisés (14x les résultats 2025 estimés pour le MSCI EMU à fin mars) et le potentiel d'appréciation est plus limité à court terme, dans l'attente notamment du déploiement des plans. Un regain de volatilité est à redouter dans le sillage des déclarations et décisions de Donald Trump, de la publication de chiffres économiques ou de décalages d'attente sur le timing des baisses de taux, en particulier aux Etats-Unis. Le possible règlement de la guerre en Ukraine est aussi un élément clé à surveiller.

Nous privilégions toujours un portefeuille équilibré entre valeurs de qualité et valeurs cycliques présentant des décotes significatives

Le fonds affiche une performance 1an de -1.3833% face -1.4300% pour son indice de référence.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2024) :

- suivant la méthode brute : 101.98 %
- suivant la méthode de l'engagement : 102.43 %

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La prise en compte du risque de durabilité ne semble pas pertinente au regard de la stratégie d'investissement du fonds ».

Investissements durables

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2025 est égal à 0 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

SIENNA ACTIONS FRANCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA ACTIONS FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA ACTIONS FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	24 525 817,08
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	24 525 817,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	23 245,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	24 549 062,08
Créances et comptes d'ajustement actifs	59 282,52
Comptes financiers	102 583,23
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	161 865,75
Total de l'actif I+II	24 710 927,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	25 013 300,52
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-351 563,65
Capitaux propres I	24 661 736,87
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	24 661 736,87
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	23 245,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	23 245,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	25 945,96
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	25 945,96
Total Passifs : I+II+III+IV	24 710 927,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	930 816,41
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 401,99
Sous-total produits sur opérations financières	933 218,40
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-78,26
Sous-total charges sur opérations financières	-78,26
Total revenus financiers nets (A)	933 140,14
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-422 105,20
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-422 105,20
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	511 034,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-122 438,29
Sous-total revenus nets I = (C+D)	388 596,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	4 210 584,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-42 024,25
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 168 560,67
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-891 609,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 276 951,49

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 987 272,21
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-4 987 272,21
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	970 160,42
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-4 017 111,79
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-351 563,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de rechercher, à travers une politique active de sélection de valeurs, une performance à long terme, nette de frais, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence **MSCI France Net Total Return EUR** (dividendes nets réinvestis), explicité au paragraphe ci-dessous. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net en EUR	28 501 667,31	27 312 472,98	32 072 568,55	35 971 931,46	24 661 736,87
Nombre de titres	34 119	30 165	32 061	32 290	22 448
Valeur liquidative unitaire	835,36	905,43	1 000,36	1 114,02	1 098,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-21,80	76,43	27,28	10,05	145,97
Capitalisation unitaire sur revenu	2,83	29,41	13,30	14,09	17,31

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net hors OPC SIENNA GES TION	1.6 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.4 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance ‘(*)’ (**))		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence le MSCI France Net Total Return EUR (dividendes nets réinvestis).

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

(1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond au **MSCI France Net Total Return EUR** (dividendes nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien www.sienna-gestion.com.

(3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision. En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné est reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA ACTIONS FRANCE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	35 971 931,46
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 343 802,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 346 320,03
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	511 034,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 168 560,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-4 987 272,21
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	24 661 736,87

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 098	3 343 802,04
Parts rachetées durant l'exercice	-12 940	-14 346 320,03
Solde net des souscriptions/rachats	-9 842	-11 002 517,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 448	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA ACTIONS FRANCE FR0007449988	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 661 736,87	22 448	1 098,61

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4 LUXEMBOURG	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	24 525,82	22 675,86	1 411,59	291,92	146,45	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-624,28	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	23 901,54					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102,58	0,00	0,00	0,00	102,58
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	102,58

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	102,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	38 755,16
	Coupons et dividendes en espèces	20 527,36
Total des créances		59 282,52
Dettes		
	Frais de gestion fixe	25 918,69
	Autres dettes	27,27
Total des dettes		25 945,96
Total des créances et des dettes		33 336,56

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	422 105,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE	0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	388 596,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	388 596,65
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	388 596,65

Part SIENNA ACTIONS FRANCE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	388 596,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	388 596,65
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	388 596,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	388 596,65
Total	388 596,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 276 951,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 276 951,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 276 951,49

Part SIENNA ACTIONS FRANCE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 276 951,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 276 951,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 276 951,49
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 276 951,49
Total	3 276 951,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			24 525 817,08	99,45
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 525 817,08	99,45
Assurance			613 930,80	2,49
AXA SA	EUR	15 582	613 930,80	2,49
Automobiles			508 078,57	2,06
RENAULT SA	EUR	7 593	353 454,15	1,43
STELLANTIS NV	EUR	15 053	154 624,42	0,63
Banques commerciales			1 946 034,78	7,89
APERAM	EUR	4 898	146 450,20	0,59
BNP PARIBAS	EUR	13 364	1 027 825,24	4,17
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	15 315	256 909,13	1,04
SOCIETE GENERALE SA	EUR	12 439	514 850,21	2,09
Biens de consommation durables			215 561,70	0,87
SEB SA	EUR	2 482	215 561,70	0,87
Boissons			270 175,56	1,10
PERNOD RICARD	EUR	1 306	119 185,56	0,48
REMY COINTREAU	EUR	3 500	150 990,00	0,62
Composants automobiles			225 044,87	0,91
FORVIA	EUR	18 531	139 204,87	0,56
VALEO	EUR	10 000	85 840,00	0,35
Construction et ingénierie			1 004 732,00	4,07
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	11 345	341 938,30	1,39
VINCI SA	EUR	5 699	662 793,70	2,68
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			258 291,27	1,05
CARREFOUR SA	EUR	10 676	141 136,72	0,57
WORLDLINE SA	EUR	20 706	117 154,55	0,48
Divertissement			84 276,03	0,34
UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	7 555	84 276,03	0,34
Equipement et services pour l'énergie			211 109,10	0,86
VIRIDIEN	EUR	3 018	211 109,10	0,86
Equipements électriques			1 302 370,32	5,28
ALSTOM	EUR	11 889	242 297,82	0,98
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 030	1 060 072,50	4,30
Equipements et fournitures médicaux			1 073 613,80	4,35
BIOMERIEUX	EUR	2 643	301 830,60	1,22
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 908	771 783,20	3,13
Equipements et instruments électroniques			265 173,48	1,08
LEGRAND SA	EUR	2 727	265 173,48	1,08
FPI de détail			238 140,30	0,97
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 057	238 140,30	0,97

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion immobilière et développement			135 249,80	0,55
NEXITY	EUR	13 801	135 249,80	0,55
Hôtels, restaurants et loisirs			413 547,37	1,68
ACCOR SA	EUR	2 979	124 790,31	0,51
SODEXO SA	EUR	1 769	105 078,60	0,43
SPIE SA	EUR	4 669	183 678,46	0,74
Industrie aéronautique et défense			1 706 019,12	6,92
AIRBUS SE	EUR	5 804	944 775,12	3,84
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1 078	328 790,00	1,33
SAFRAN SA	EUR	1 787	432 454,00	1,75
Infrastructure de transports			136 803,15	0,55
GETLINK SE	EUR	8 577	136 803,15	0,55
Logiciels			514 698,40	2,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	8 860	309 568,40	1,26
ID LOGISTICS GROUP	EUR	562	205 130,00	0,83
Machines			408 169,75	1,66
LISI	EUR	3 442	100 334,30	0,41
VALLOUREC SA	EUR	17 641	307 835,45	1,25
Media			227 779,24	0,92
PUBLICIS GROUPE	EUR	2 626	227 779,24	0,92
Pétrole, gaz et carburants			186 178,10	0,75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 327	186 178,10	0,75
Pétrole et gaz			1 550 205,44	6,29
TOTALENERGIES SE	EUR	25 984	1 550 205,44	6,29
Producteur et commerce d'énergie indépendants			920 886,12	3,73
AIR LIQUIDE SA	EUR	5 258	920 886,12	3,73
Produits alimentaires			368 722,20	1,50
DANONE	EUR	5 205	368 722,20	1,50
Produits chimiques			366 478,30	1,49
ARKEMA	EUR	1 040	73 216,00	0,30
IMERYS SA	EUR	9 795	293 262,30	1,19
Produits de soins personnels			703 871,05	2,85
L'OREAL	EUR	2 053	703 871,05	2,85
Produits pharmaceutiques			1 326 794,56	5,38
SANOFI	EUR	13 018	1 326 794,56	5,38
Produits pour l'industrie du bâtiment			552 492,50	2,24
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6 025	552 492,50	2,24
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			422 603,00	1,71
S.O.I.T.E.C.	EUR	2 667	130 683,00	0,53
STMICROELECTRONICS NV	EUR	14 596	291 920,00	1,18
Services aux collectivités			922 681,25	3,74
ENGIE	EUR	26 250	473 418,75	1,92
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	14 150	449 262,50	1,82

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			654 169,44	2,65
DERICHEBOURG	EUR	33 205	179 307,00	0,73
ELIS SA	EUR	10 236	210 247,44	0,85
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	29 500	264 615,00	1,07
Services aux professionnels			184 960,00	0,75
TELEPERFORMANCE	EUR	2 000	184 960,00	0,75
Services clientèle divers			124 993,00	0,51
TRIGANO SA	EUR	1 210	124 993,00	0,51
Services de télécommunication diversifiés			399 529,46	1,62
ORANGE	EUR	33 308	399 529,46	1,62
Services financiers diversifiés			491 829,50	1,99
AMUNDI SA	EUR	2 495	179 640,00	0,73
EURONEXT NV	EUR	2 335	312 189,50	1,26
Services liés aux technologies de l'information			948 906,15	3,85
CAPGEMINI SE	EUR	1 691	233 442,55	0,95
SOPRA STERIA GROUP	EUR	1 460	249 806,00	1,01
THALES	EUR	1 896	465 657,60	1,89
Textiles, habillement et produits de luxe			2 641 717,60	10,71
HERMES INTERNATIONAL	EUR	264	636 504,00	2,58
KERING	EUR	1 280	244 377,60	0,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 080	1 760 836,00	7,14
TITRES D'OPC			0,00	0,00
OPCVM			0,00	0,00
Gestion collective			0,00	0,00
SIENNA MONETAIRE	EUR	0,00001	0,00	0,00
Total			24 525 817,08	99,45

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 0425	-8	23 245,00	0,00	-624 280,00
Sous-total 1.		23 245,00	0,00	-624 280,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		23 245,00	0,00	-624 280,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	24 525 817,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	23 245,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	161 865,75
Autres passifs (-)	-49 190,96
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	24 661 736,87

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA ACTIONS FRANCE	EUR	22 448	1 098,61

SIENNA ACTIONS FRANCE

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 924 273,79	31 940 800,66
Actions et valeurs assimilées	35 924 151,48	31 913 849,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 835 747,51	27 872 158,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	122,31	17 801,03
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équilibrés (autres fonds)	733,27	17 107,02
Autres Fonds destinés aux non professionnels et équilibrés (autres fonds)	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équilibrés (autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés)	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équilibrés (autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés)	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres en possession	0,00	0,00
Créances représentatives de titres rattachés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en possession	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	9 150,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	8 740,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	34 420,36	54 751,55
Opérations de change à terme de prélevées	0,00	0,00
Autres	25 530,21	45 147,44
COMPTES FINANCIERS	57 399,17	130 378,27
Liabilités	4 288,71	720 211,31
TOTAL DE L'ACTIF	36 016 093,32	32 125 930,48

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Caf ital	24 787 81V,02	20)) 7 255,25
Plus et moins-balues nettes antérieures non qistrivuées xæ6	0,00	0,00
Ref ort ' nouveau xæ6	0,00	0,00
Plus et moins-balues nettes qe l(epercice xæ,v6	235) 74,74	1) 5) 48,0V
Résultat qe l'epercice xæ,v6	544 320,31	53V 5V4,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 971 931,46	32 072 568,55
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	9 150,00
Of érations qe cession sur instruments qnanciers	0,00	0,00
Of érations temf oraires sur titres	0,00	0,00
Dettes ref résentatibes qe titres qonnés en f ension	0,00	0,00
Dettes ref résentatibes qe titres emf runtés	0,00	0,00
Autres of érations temf oraires	0,00	0,00
Instruments qnanciers ' terme	0,00	8 740,00
Of érations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	8 740,00
Autres of érations	0,00	0,00
DETTES	44 161,86	44 211,93
Of érations qe change ' terme qe qebises	0,00	0,00
Autres	55 7V7,1V	55 377,82
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours vancaires courants	0,00	0,00
Emf runtés	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	36 016 093,32	32 125 930,48

xæ6j comf ris comf tes qe régularisation

xv6Diminués qes acomf tes bersés au titre qe l(epercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché qe gré ' gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats qitures		
Engagement sur marché qe gré ' gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur qéf 9ts et sur comf tes qnanciers	5)) 1,72	V45,42
Produits sur actions et baleurs assimilées	7 0) 4 011,20	154 778,00
Produits sur ovligations et baleurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres qe créances	0,00	0,00
Produits sur acêuisitions et cessions temf oraires qe titres	0,00	0,00
Produits sur instruments qnanciers ' terme	0,00	0,00
Autres f roquits qnanciers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 079 866,43	845 773,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acêuisitions et cessions temf oraires qe titres	0,00	0,00
Charges sur instruments qnanciers ' terme	0,00	0,00
Charges sur qettes qnancières	804,30	200,4V
Autres charges qnancières	0,00	0,00
TOTAL (2)	905,20	300,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 078 961,23	845 472,97
Autres f roquits x26	0,00	0,00
Frais qe gestion et qotations aup amortissements x56	4) 3 7V8,00	555) VV,) 8
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	506 792,23	400 706,18
Régularisation qes rebenus qe l(epercice x46	-47 4V7,84	34) 41,8)
Acomf tes sur résultat bersés au titre qe l(epercice xV6	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	455 230,28	426 465,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme révisée par le règlement ANC n° 3075-07, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité sont les suivants :

- image fidèle, continuité, permanence, régularité, sincérité,
- prudence,
- séparation des exercices et des exercices antérieurs.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des droits des titres est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées sans plus.

La devise de référence de la comptabilité est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Celle-ci est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou, en l'absence de marché, par tous les moyens pertinents ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières sont enregistrées dans les comptes. Les différences d'estimation.

Les valeurs ne sont pas dans la devise de l'euro. Elles sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessus, puis converties dans la devise de l'euro suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts (une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 2 mois) sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de cotation.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqué par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes propres sur la valeur patrimoniale et le rendement, en tenant en considération les risques retenus lors des transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés ne sont pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, sauf le cas échéant d'un écart représentatif caractéristique inhérent de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 7 ans : Taux interbancaire offert en euros à l'expiration.
- TCN dont l'échéance est supérieure à 7 ans : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés à l'expiration ou taux de l'OAT des Obligations Assimilables du Trésor de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables (une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 2 mois) pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des Bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique J créances représentatives des titres reçus en pension. Pour le montant reçu dans le contrat, majoré des intérêts courus, recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur portée au contrat majorée des intérêts courus à fin.

Les titres rattachés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique J créances représentatives des titres rattachés à la valeur actuelle majorée des intérêts courus, recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique J titres empruntés. Pour le montant reçu dans le contrat, et au passif dans la rubrique J dettes représentatives des titres empruntés. Pour le montant reçu dans le contrat majoré des intérêts courus à fin.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de cotation pour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les sûrets quinquies sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres sûrets sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traitées en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion incluent aussi les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
7	Frais de gestion financière »6	Actif net hors OPC SIENNA	70 w maximum l'an
3	Frais administratifs externes ' la société de gestion	» ES TION	incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle affliée6
2	Frais indirects maximum commissions et frais de gestion6	Commissions indirectes souscriptions/rachats	Néant
		Frais de gestion	Actif net
5	Commissions de mouvement »6	Néant	00 w TTC maximum l'an
4	Commission de surperformance »6	Actif net	La commission de surperformance représentera 30 w de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence le MSCI France Net Total Return EUR

»6Def uis la réboction de l'of tion de TdA en date du 07/07/3001, ces frais sont éponérés de TdA en vertu de l'article 3V7 C 7er du C» IQ

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** »6et celle de son **Indicateur de Référence** »6af f riciées sur une **Période de Référence** »6Q

- (1) **L'Actif net du Fonds** correspond ' la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et aff r f rise en compte des frais courantsQ
- (2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond au **MSCI France Net Total Return EUR** »6ibiquenques nets réinvestisQ Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont qisf onivles via le lien [û û û Qienna-gestionQomQ](#)
- (3) **La Période de Référence** correspond ' la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée ' celle de son Indicateur de RéférenceQ Cette Période de Référence est qu'une durée qu'un an minimum, acquise ' l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de marsQ A compter de l'exercice ouvert le 7^{er} avril 3033, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport ' son Indicateur de Référence constatée ' la date de clôture qu'un exercice pourra être compensée abant éue des commissions de surperformance ne peuvent épigivlesQ Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 4 ansQ

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale ' 30 w de la différence entre ces deux valeursQ

Cette différence est l'ov et qu'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du FondsQ En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport ' celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée récemment sera réaustée dans les mêmes proportions par une ref rise sur provisionQ En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est dénitivement affectée ' la société de gestionQ

»6ormis les rachats, la commission de surperformance est affectée ' la société de gestion ' la date de clôture de l'exercice du FondsQ

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulleQ
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné est reportée sur les exercices suivants 'usêu" ce éu'elle soit compensée, dans la limite de 4 ansQ

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 4 ans, sera avancée non reportée sur l'exercice suivant.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 4 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 4 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous les produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes des frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes des frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA ACTIONS FRANCE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	32 072 568,55	27 312 472,98
Souscriptions x* moins les commissions de souscriptions acquises ' l(OPC6	4 043 575,33	2 038) 84,57
Rachats sous déduction des commissions de rachat acquises ' l(OPC6	-5 188 051,28	-7 534) 15,83
Plus-values réalisées sur cédés et instruments financiers	7 742 0) 4,32	7 318 752,88
Moins-values réalisées sur cédés et instruments financiers	-147 318,75	-551 883,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers ' terme	4) 040,00	43 030,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers ' terme	-5 480,00	0,00
Frais de transactions	-3) 747,42	-25 005,17
Différences de change	0,00	0,00
variations de la différence d'estimation des cédés et instruments financiers	3 837 041,38	7 180 055,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 688 302,16</i>	<i>5 767 243,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 767 243,87</i>	<i>-3 877 177,49</i>
variations de la différence d'estimation des instruments financiers ' terme	-8 740,00	8 740,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>9 150,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 150,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	405) 83,32	500) 05,71
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 971 931,46	32 072 568,55

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Déf 9ts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4) 288,7)	0,7V
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Déf 9ts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4) 288,7)	0,7V	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Les positions à terme qui sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Déf 9ts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Coupons et intérêts en espèces	25 530,2V
TOTAL DES CRÉANCES		34 420,36
DETTES		
	Frais de gestion	52 317,VS
	Frais de gestion variable	) 4),08
	Autres dettes	732,72
TOTAL DES DETTES		44 161,86
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 741,50

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	5 823	4 043 177,33
Parts rachetées durant l'exercice	-5 102	-5 188 051,28
Solde net des souscriptions/rachats	338	742 400,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 380	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4) 7 577,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	7,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables accrus	4) ,08
Pourcentage de frais de gestion variables accrus	0,00
Retrocessions des frais de gestion	0,00

J Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions avant imputation nette au cours de la période sous revue.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres financiers en fonction libérée	0,00
Titres financiers rattachés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur fonction d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			733,27
	FR000301731	SIENNA MONETAIRE ISR A	733,27
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			122,31

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Ref ort ' nouveau	0,00	0,00
Résultat	544 320,31	53V 5V4,74
Acomf tes bersés sur résultat qe l(epercice	0,00	0,00
Total	455 230,28	426 465,15

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distrivution	0,00	0,00
Ref ort ' nouveau qe l(epercice	0,00	0,00
Caf italisation	544 320,31	53V 5V4,74
Total	455 230,28	426 465,15

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non qistrivuéés	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes qe l(epercice	235) 74,74	1) 5) 48,0V
Acomf tes bersés sur f lus et moins-values nettes qe l(epercice	0,00	0,00
Total	324 715,15	874 759,06

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distrivution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non qistrivuéés	0,00	0,00
Caf italisation	235) 74,74	1) 5) 48,0V
Total	324 715,15	874 759,06

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	71 454) 8,18	31 407 VV) ,27	3) 273 5) 3,81	23 0) 3 4V1,44	24 8) 7 827,5V
Nombre de titres	27 303	25 778	20 7V4	23 0V7	23 380
Valeur liquidative unitaire	485,81	124,2V	804,52	7 000,2V	7 775,03
Capitalisation unitaire sur ' / - valeurs nettes	4V,82	-37,10	) V,52	3),31	70,04
Capitalisation unitaire sur résultat	74,V2	3,12	38,57	72,20	75,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ACCOR	EUR	72 V01	418 33V,50	7,V5
AIR FRANCE HLM	EUR	74 000	745 180,00	0,52
AIR LIXUIDE	EUR	1 513	7 V24 W1,11	5,44
ALSTOM	EUR	7) V18	358 854,4)	0,) 0
ARHEMA	EUR	7 740	773 7) 7,00	0,27
AYA	EUR	3V 827	82) V03,))	3,V7
; IOMERIEUY	EUR	3 000	305 400,00	0,4)
; NP PARI; AS	EUR	34 700	7 V42 01V,00	5,48
CAP» EMINI SE	EUR	3 V40	4V4 354,00	7,4)
CARREFOUR	EUR	3V 771	575 V32,34	7,74
C» » SA	EUR	207 137	737 3) 7,V1	0,22
CREDIT A» RICOLE	EUR	32 4V0	234 405,8V	0,87
DANONE	EUR	1 348	585 V27,47	7,21
DASSAULT AdIATION SA	EUR	7 000	305 000,00	0,4V
DASSAULT Sj STQ	EUR	8 000	2V8 2V0,00	7,02
DERIC%E; OUR»	EUR	22 304	75V 7V1,57	0,57
EIFFA» E	EUR	7 400	74)) 34,00	0,55
ELIS	EUR	37) 47	541 0) V,0V	7,3)
EN» IE	EUR	2) V83	415 V03,83	7,V2
ESSILORLUYOTTICA	EUR	4 31)	7 701 V12,80	2,01
FAURECIA EY ; ERTRAND FAURE	EUR	73 34)	7) 3 3) 3,75	0,51
» AWTRANSPORT ET TEC%NI» A SA	EUR	7 V00	337 V00,00	0,V7
» ETLINH SE	EUR	77 281	7) 8 1V0,55	0,40
%ERMES INTERNATIONAL	EUR	57V	815 34V,00	3,) 2
ID LO» ISTICS » ROUP	EUR	V) V	321 8V,00	0,VV
IMERj S EY IMETAL	EUR	1 000	343 V50,00	0,) 0
HERIN»	EUR	7 31)	5) 7 583,54	7,27
L(OREAL	EUR	3 8) 2	7 205 70V,54	2,V3
LE» RAND SA	EUR	3 541	357 535,) V	0,V1
LdM%LOUIS dUITTON - MOET %ENNESSj 6	EUR	2 537	3 143 01) ,) 0	,) 82
NRZ» ROUP	EUR	30 000	74) 300,00	0,55
ORAN» E	EUR	42 V77	412) 7V,4)	7,V3
PU; LICIS » ROUPE SA	EUR	2 125	21) 534,) 0	7,01
RENAULT SA	EUR	V 000	310)) 0,00	0,) 8
SAFRAN SA	EUR	2 0V3	V52 7) 2,70	7,) 8
SAINT-» O; AIN	EUR	73 521	185 VV4,25	3,58
SANOFI	EUR	33 51V	3 054 23V,4V	4,V8
SC%NEIDER ELECTRIC SE	EUR	8 53V	7 8) V 7V0,80	4,58
SE;	EUR	3 740	345 880,00	0,) 0
SOCIETE » ENERALE SA	EUR	35 328	V07 2V8,48	7,V)
SOITEC SA	EUR	7 854	71V 434,40	0,43
SPIE SA	EUR	72 04V	545 V08,83	7,3V
TEC%NIP ENER» IES Nd	EUR	75 000	23)) 50,00	0,87
TF7 - TELEDISION FRANCAISE 7 SA	EUR	33 000	71V 250,00	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
T%ALES	EUR	2 000	5) 5 740,00	7,23
TOTALENER» IES SE	EUR	5V 475	3 843 352,41	1,37
TRI» ANO SA	EUR	7 370	78) 320,00	0,44
U; I SOFT ENTERTAINMENT	EUR	1 24)	7V2 002,38	0,5V
dALLOUREC	EUR	33 1V4	282 3) 1,00	7,08
dEOLIA ENDIRONNEMENT	EUR	71) 3V	4V5 375,21	7,4)
dINCI SA	EUR	) 151	823 031,51	3,48
dIdENDI	EUR	24 V) 4	2V0 27) ,40	7,00
+ ORLDLINE SA	EUR	) 000	10 2V0,00	0,33
TOTAL FRANCE			32 502 527,66	90,36
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	5 181	752 5V3,53	0,28
TOTAL LUXEMBOURG			143 462,42	0,39
PAYS-BAS				
AIR; US SE	EUR	70) 12	7 150 1) 2,) V	4,73
EURONEYT Nd - + /I	EUR	7 800	7V) 410,00	0,5)
STELLANTIS Nd	EUR	3V V) 8	) 03 235,V1	7,84
TOTAL PAYS-BAS			2 710 778,44	7,54
SUISSE				
STMICROELECTRONICS Nd	EUR	75 372	4V) 213,8V	7,41
TOTAL SUISSE			567 382,96	1,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 924 151,48	99,87
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 924 151,48	99,87
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	7	733,27	0,00
TOTAL FRANCE			122,31	0,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			122,31	0,00
TOTAL Organismes de placement collectif			122,31	0,00
Créances			34 420,36	0,09
Dettes			-44 161,86	-0,12
Comptes financiers			57 399,17	0,16
Actif net			35 971 931,46	100,00

Parts SIENNA ACTIONS FRANCE	EUR	32 290	1 114,02
------------------------------------	------------	---------------	-----------------

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA ACTIONS FRANCE (Part FS-C - FR0007449988)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 14/02/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA ACTIONS FRANCE est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30/06/1989

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification ' Actions Françaises ', a pour objectif de rechercher, à travers une politique active de sélection de valeurs, une performance à long terme, nette de frais, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence MSCI France Net Total Return EUR (dividendes nets réinvestis). La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison. L'exposition au risque de change ou à des marchés autres que le marché français doit rester accessoire.

Caractéristiques essentielles du Fonds : La gestion active du portefeuille est fondée sur des convictions à long terme avec un nombre de titres restreint par rapport à l'indice de marché large. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres. Dans le cadre de la gestion du Fonds, la sélection active des actions françaises offrant des perspectives de valorisation sur le long terme constitue la principale source de valeur ajoutée. La gestion est fondée sur une approche fondamentale privilégiant l'analyse ' ascendante ' des sociétés (analyse des éléments économiques et financiers de la société visant à déterminer la valeur ' intrinsèque ' à partir de l'actualisation des résultats futurs) et, dans une moindre mesure, l'analyse ' descendante ' sur les marchés et les secteurs (évaluation des secteurs en fonction de l'environnement actuel, l'évolution concurrentielle et l'attractivité des perspectives). La performance du Fonds provient majoritairement de la sélection de titres, et accessoirement de l'allocation sectorielle ainsi que la maîtrise des facteurs de risque identifiés qui permet l'adéquation des sources de risque à la valeur ajoutée réalisée.

Le Fonds est exposé entre 70 % et 120 % de son actif net aux marchés actions de toutes tailles de capitalisations dont 35 % maximum de petites capitalisations. Le Fonds peut également investir dans la limite de 30 % de son actif net en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 2. Par ailleurs, le Fonds se réserve la possibilité de détenir jusqu'à 10 % de son actif net des parts ou actions d'OPC actions et/ou monétaires dont des OPC indiciels (' trackers '). Le gérant peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le Fonds au risque actions. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Fonds, sans rechercher de surexposition.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 6 : le Fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est classé article 6 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

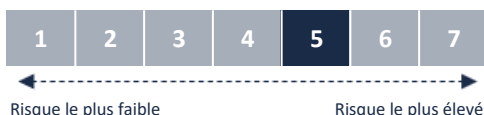
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son prospectus. Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7 qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 310,00 €	1 410,00 €
	Rendement annuel moyen	-86,90%	-32,42%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 700,00 €	8 520,00 €
	Rendement annuel moyen	-23,00%	-3,15%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120,00 €	12 630,00 €
	Rendement annuel moyen	1,20%	4,78%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 350,00 €	15 130,00 €
	Rendement annuel moyen	43,50%	8,63%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2015 et le 31/01/2020

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2023

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	472,47 €	1 590,57 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,72%	2,51%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 4,78% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,59% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	154,42 €
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	17,91 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,00% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,14 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.